

L'Assemblée nationale écarte les 18 députés invalidés par la Cour suprême de justice



Au terme d'un débat houleux, la plénière de l'Assemblée nationale a décidé d'appliquer les arrêts de la Cour suprême de justice (CSJ) en matière de contentieux électoral des députés nationaux. Dix huit nouveaux députés proclamés élus par ces arrêts ont été validés et siègeront désormais avec leurs collègues à l'hémicycle du Palais du peuple.

Les députés ont eu à décider entre le rejet des arrêts rendus par la Cour suprême de justice en dehors du délai pour «excès de pouvoir» et la prise en compte de l'arrêt n°RE005 du 5 mai 2007, portant proclamation des résultats définitifs des élections législatives, afin de valider ou non les 18 députés qui ont introduit leurs recours à la CSJ. L'exercice n'a pas été aisé, tant des dispositions de loi se sont entrecroisées, au point de créer une véritable controverse autour des arrêts de la Haute Cour.

Débat houleux

Cinquante cinq intervenants se sont succédés à la tribune pour défendre leurs opinions au cours du débat contradictoire. La quasi-totalité de députés ont relevé des irrégularités dans les arrêts de la CSJ. Ils ont décrié notamment le recomptage partiel et unilatéral des voix, jugé non conforme dans la mesure où cette procédure «annihile» le système de scrutin proportionnel des listes ouver-

tes, alors que le recomptage devait s'appliquer pour toutes les listes où se trouvent le contestataire et le détenteur du siège convoité.

Le refus par la Cour, du désistement d'un requérant et l'annulation partielle des résultats dans une circonscription, ainsi que la proclamation des élus, sans attendre l'organisation de nouvelles élections, de même que le non respect de la notion d'erreur matérielle sont au nombre des irrégularités dénoncées.

Le débat sur le rapport de la Commission «Matadi Nenga», instituée à la demande de la plénière du 12 avril dernier pour examiner notamment toutes les questions soulevées pour la mise en application des arrêts de la CSJ et de faire des propositions, a poussé les observateurs à se demander si l'Assemblée nationale avait le droit d'examiner ces arrêts au regard de la loi.

«Dura lex, sed lex»

La Commission de l'Assemblée nationale n'aurait pas dû exister, dans l'entendement de la Haute Cour. En effet, selon le 1^{er} président de la CSJ, «la décision de l'Assemblée nationale de mettre sur pied une commission spéciale pour se rendre au siège de la Cour suprême de justice et de vérifier la manière dont les arrêts ont été rendus en matière électorale, va à l'encontre des articles 149 et 151, alinéa 2 de la Constitution».

Aux termes de ces dispositions constitutionnelles, «le pouvoir judiciai-

re est indépendant du pouvoir législatif, celui-ci ne peut ni statuer sur des différends juridictionnels, ni modifier une décision de justice, ni s'opposer à son exécution».

Nullité des arrêts rendus après délai

Le 1^{er} président de la CSJ a également éclairé la Commission parlementaire sur «la nullité» des arrêts rendus après délai : «Concernant la nullité des arrêts rendus après ledit délai, le jugement, au sens large du terme, n'est jamais nul de plein droit. Cela signifie qu'on peut toujours attaquer devant une juridiction supérieure en exerçant une voie de recours dans les formes et conditions fixées par la procédure». En clair, le recours doit être déposé à une juridiction supérieure à la CSJ, qui, malheureusement, n'existe pas.

Le 1^{er} président de la CSJ justifie, dans la foulée, le dépassement du délai par quatre facteurs, à savoir l'abondance des recours (414), le nombre réduit des magistrats (20), la vérification des résultats publiés par la Commission électorale indépendante (CEI), qui a duré plusieurs semaines, et «l'incendie criminel» de son bâtiment en date du 21 novembre 2006.

Observations de la Commission

La Commission «Matadi Nenga» a observé que la Cour suprême de justice a reçu 414 recours, prononcé 208 arrêts d'irrecevabilité, 18 arrêts de désistement, 79 arrêts de non fondement de recours, 2 arrêts de recours sans objet, 6 arrêts d'incompétence, 3 arrêts de fondement de recours.

Sur ces derniers arrêts, la CSJ a opéré diverses rectifications matérielles, procédé aux redressements des décomptes des voix jugées nécessaires, dont certains ont abouti à l'invalidation de 18 élus qui siègeaient déjà depuis le 22 septembre 2006 ainsi que l'annulation de certains suffrages.

Réactions des députés invalidés

Les dix-huit députés invalidés n'ont pas manqué des mots pour qualifier les arrêts de la Cour suprême de justice. Ainsi, pour l'ancien président du Bureau provisoire, Joseph Mbenza

Thubi, il s'agit d'un dol pour lequel les magistrats fautifs doivent être traduits en justice. Il considère que la CSJ a tout simplement violé la Constitution et la Loi électorale.

De son côté, l'un des députés invalidés, Chalupa, a aussi accusé la Haute Cour de violation des lois du pays. Il a qualifié ces arrêts de dol, invitant l'Assemblée nationale à ne pas les appliquer. «La CSJ doit cesser de nous donner une démocratie au rabais», a-t-il déclaré.

Frank Diongo a demandé de requérir une expertise neutre, notamment la Faculté de droit de l'Unikin, ou les avis scientifiques de l'Union interparlementaire (UIP). «C'est un jour difficile pour notre pays», a-t-il déclaré, avant de dénoncer le dysfonctionnement du pouvoir judiciaire en RDC.

Une crise institutionnelle évitée

Les députés ont fait preuve de sagesse et de patriotisme en appliquant les arrêts de la CSJ, même si la plupart des députés et les victimes de cette mesure, ont crié au scandale. Les irrégularités constatées appellent une réaction des institutions du pays qui sont invitées à se réunir d'urgence pour envisager la réforme du pouvoir judiciaire.

De toutes manières, la pertinence des préoccupations des députés est reconnue, mais tout le monde se trouve embarrassé par les dispositions de l'article 151 qui consacrent le principe de séparation des pouvoirs ou de l'article 29 de l'ordonnance-loi relative à la procédure devant la CSJ.

Ces principes, le président de la Haute Cour, M. Yvon Kalonda, les a évoqués le 19 juillet dernier dans une déclaration faite à la presse aux noms du Premier Président de la CSJ et du Procureur général de la République.

La décision de l'Assemblée nationale a évité de justesse le conflit entre la CSJ et la Chambre basse, même si celle-ci n'approuve nullement les irrégularités constatées dans les arrêts et pour lesquelles le président Vital Kamerhe a appelé à la tenue d'une réunion interinstitutionnelle regroupant le Chef de l'Etat, les présidents des deux chambres du Parlement, le ministre de la Justice, le président de la CSJ, le Procureur général de la République, afin d'envisager la réforme du pouvoir judiciaire.

Athanase MASSIKINI

Le Gret lance un projet de formation des journalistes de radio et de télévision en Afrique centrale

Les stations de radiodiffusion et les chaînes de télévision de quatre pays d'Afrique centrale (Burundi, République du Congo, République démocratique du Congo et Rwanda) vont bénéficier, pour la période 2007-2009, d'un projet d'appui de la part du Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (Gret).

Selon Serge Bailly, représentant du Gret en RDC, l'appui consistera en des séries de formation sur les techniques du métier dans l'audiovisuel et le contenu des programmes.

Un projet régional

L'appui du Gret touchera également la gestion et le management des stations de radiodiffusion et chaînes de télévision. «Il s'agit d'un projet régional qui pourra commencer au cou-

rant du mois de septembre 2007», affirme M. Bailly. Il indique qu'une étude sur les besoins de formation dans les quatre pays concernés sera menée, à cet effet, par les experts du Centre de Formation des Journalistes (CFJ) de Paris, en France.

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le projet régional : le Gret, le CFJ, les stations de radiodiffusion et de télévision, «Journaliste en Danger» (Jed) - l'ONG de défense de la liberté de presse basée à Kinshasa - et l'Organisation des médias d'Afrique Centrale (Omac).

Un film sur le processus électoral

Le Gret vient d'achever un autre projet d'appui aux médias en RDC. La durée de ce projet a été de deux ans (2004-2006). A travers ce projet,

le Gret a appuyé la structuration des organisations professionnelles et associatives de la presse, notamment le Syndicat National des Professionnels de la Presse (SNPP) et Jed.

Grâce au projet, le Gret a formé près de 300 journalistes, notamment aux techniques du journalisme en matière électorale. Le projet a pu rendre possible la mise sur pied d'une messagerie de presse.

L'une des réalisations du projet du Gret aura aussi été le film sur le déroulement des élections en RDC tel que vécu par les journalistes. Le film a été projeté notamment devant les étudiants en journalisme dans les facultés des sciences de la communication et de l'information à Kinshasa et à Lubumbashi.

Benjamin YOGOLELO

Sommaire

- Ballet diplomatique en RDC : le grand retour de la coopération internationale.....P.2
- Commissions mixtes paritaires : des organes pour concilier les vues des sénateurs et députés.....P.2
- Auguy Mpoiyi : «Les élections ont permis à la RDC de s'ouvrir au monde»P.3
- Budget 2007 : l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu s'impose, le gouverneur s'incline.....P.4
- Bas-Congo : pléthore dans les cabinets de l'Assemblée provinciale !.....P.4

A chaud

Ballet diplomatique en RDC : le grand retour de la coopération bilatérale

A quelques jours d'intervalle, plusieurs dirigeants occidentaux et des «pays amis» se succèdent à Kinshasa depuis le début du mois de juillet. On assiste à un véritable ballet diplomatique. Tous les partenaires de la République démocratique du Congo apportent un message univoque : aider ce pays post-conflit à aller de l'avant dans son effort de reconstruction.

A Kinshasa, c'est le «grand retour» de la Communauté internationale, où plusieurs Etats avaient rompu, à partir de 1990, la coopération directe avec l'ex-Zaïre.

Après l'installation des institutions démocratiquement élues, plusieurs personnalités des pays occidentaux effectuent des visites à Kinshasa, soit pour signer des accords de partenariat avec les nouvelles autorités, soit pour réchauffer les relations qui existent déjà.

La Belgique reprend la coopération militaire

Arrivé à Kinshasa le 8 juillet, le ministre belge de la Défense, André Flahaut, s'est rendu, pour la énième fois, dans les provinces de la RDC. L'objectif de sa visite de travail de trois jours s'inscrivait dans le cadre du partenariat

existant entre Kinshasa et Bruxelles sur le plan militaire.

Concrètement, les militaires belges vont reprendre la mission de formation de leurs collègues congolais. Cette formation, qui se concentrera sur les unités de génie de construction, va reprendre vers le 20 août prochain à l'école de formation des officiers (EFO) de Kananga (Kasaï occidental).

Peu après Flahaut, le vice-Premier ministre et ministre belge des Affaires étrangères, Karel De Gucht, a séjourné à Kinshasa, suivi de Louis Michel, le Commissaire européen en charge du Développement et de l'Aide humanitaire.

L'Italie relance la coopération bilatérale

Massimo D'Alema, vice-président du Conseil des ministres et ministre des Affaires étrangères de la République italienne, a atterri le 12 juillet courant à Kinshasa pour une visite de travail. Il s'est fait accompagner, pour sa première tournée en RDC, d'Emma Bonino, la ministre italienne du Commerce international.

Le séjour de M. Massimo D'Alema, au regard des entretiens qu'il a eus avec les autorités congolaises, a eu le mérite d'avoir contribué au réchauffement de la coopération entre les deux pays. L'Italie entend relancer la coopération bilatérale dans les domaines économique, technique et culturel, en appuyant plusieurs projets de développement, notamment en énergie hydroélectrique.



Il s'agit également d'encourager les entrepreneurs italiens à venir investir au Congo. «L'aide italienne s'évalue à environ 9 millions \$US en 2007», a indiqué un communiqué de l'ambassade italienne.

La Suisse promet de restituer les avoirs de Mobutu

Micheline Calmy-Rey, présidente de la Confédération helvétique, est arrivée, à son tour, le 16 juillet à Kinshasa, pour une visite officielle de 48 heures. C'est le premier chef d'Etat occidental à visiter la RDC post-électorale.

Au cours de l'entretien avec son homologue congolais, la présidente suisse a annoncé la décision de son pays de rapatrier, en RDC, les avoirs de Mobutu, évalués à environ 8 millions de

francs suisses (6,8 millions de dollars), logés dans les banques suisses.

Nicolas Sarkozy s'annonce

Peu avant la fin du mois, le tout nouveau président français, Nicolas Sarkozy, est annoncé pour une visite à Kinshasa. Il s'entretiendra, si ce voyage est confirmé, avec les officiels congolais.

Déjà, avant son arrivée, le gouvernement français, par la bouche de son ambassadeur à Kinshasa, a accordé 300 millions \$US à la RDC, pour une période de cinq ans. «Ces fonds sont destinés aux secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures», a déclaré Bernard Prévost, à l'occasion de la fête nationale française, célébrée le 14 juillet dernier.

Rich NGAPI

Brièves

Une sélection de Jacques KIMPOZO

■ **Nord-Kivu.** Le député national Mathe Nzizi Hula et le journaliste Kasereka Kataïo de la Radio Ushirika de Rutshuru en sont à leur quatrième mois de détention préventive à la prison centrale de Beni. Ils sont suspectés d'avoir participé à l'assassinat de Divigneaud, un sujet belge, dans la nuit du 13 au 14 février dernier. Les meurtriers se sont volatilisés dans la nature. Dans une lettre au ministre de la Justice, le député Mathe exige le transfert du dossier à la Cour Suprême de Justice, en évoquant le privilège de juridiction.

■ **Kasaï Occidental.** Dans une déclaration rendue publique la semaine dernière, la Société Civile/Forces Vives en appelle à l'apaisement entre le gouvernorat et l'Assemblée Provinciale. Elle déplore la personnalisation de la crise politique née du limogeage, par les députés provinciaux, du gouverneur Trésor Kapuku, voici plus d'un mois. Selon les membres de la Société Civile/Forces Vives, il y a «manipulation des acteurs en présence par des forces obscures et autres metteurs en scène à la recherche d'intérêts individuels...».

■ **Bandundu.** Le siège de l'Assemblée provinciale subit, depuis le jeudi 12 juillet, une cure d'agrandissement. Les travaux sont financés par le gouvernement provincial et exécutés par la Division provinciale des Travaux Publics et Infrastructures. Leur durée sera d'un mois. Mais, la hauteur des fonds débloqués par la trésorerie du gouvernorat n'a pas été révélée. Le président de l'organe délibérant, Guy Musomo se réjouit de la fin imminente de la promiscuité entre personnels politiques et administratifs.

A savoir

Commissions mixtes paritaires : des organes pour concilier les vues des sénateurs et députés



Les deux chambres du Parlement travaillent en parfaite harmonie, conformément à la loi fondamentale en vigueur. Cette cohabitation a été palpable lors des débats sur la loi budgétaire et celle portant statut de l'Opposition politique. Outre les commissions permanentes et spéciales, les deux chambres (Assemblée nationale et Sénat) se constituent une ou plusieurs commissions mixtes paritaires. Celles-ci, pour concilier les points de vue lorsqu'elles sont en désaccord au sujet d'une question qu'elles doivent adopter.

Se conformant à la Constitution, les deux chambres peuvent se réunir en congrès pour les cas bien déterminés. Il s'agit notamment de la procé-

dure de révision constitutionnelle, de l'autorisation de la proclamation de l'état d'urgence ou de l'état de siège.

Ils peuvent aussi se réunir pour se prononcer sur la déclaration de guerre, à l'audit du discours du Président de la République sur l'état de la Nation, et sur la désignation des trois membres de la Cour constitutionnelle, conformément aux dispositions de l'article 158 de la Constitution de la République.

Prééminence de l'Assemblée nationale

Lorsque les deux chambres siègent en congrès, le bureau est celui de l'Assemblée nationale et la présidence est, à tour de rôle, assurée par le président de l'Assemblée nationale et le président du Sénat. Le congrès adopte son règlement intérieur.

Avant d'être mis en application, le règlement intérieur est communiqué par le président du congrès à la Cour constitutionnelle qui se prononce sur la conformité de ce règlement à la Constitution de la République dans un délai de 15 jours. Passé ce délai, le règlement intérieur est réputé conforme. Les dispositions déclarées non conformes ne peuvent être mises en application.

Chacune des chambres ou le congrès ne siègent valablement que pour autant que la majorité absolue de ses membres se trouve réunie.

Sous réserve des autres dispositions de la Constitution, toute résolution ou toute décision est prise conformément au règlement intérieur de chacune des chambres ou du congrès.

Suffrage

L'article 121, alinéa 2 stipule: «Les votes sont émis, soit par appel nominal et à haute voix, soit à main levée, soit par assis et levé, soit par bulletin secret, soit par procédé électronique. Sur l'ensemble d'un texte de loi, le vote intervient par appel nominal et à haute voix».

Les votes peuvent également être émis par un procédé technique donnant plus de garanties. Sous réserve d'autres dispositions de la Constitution, chacune des chambres ou le congrès peut décider sur le secret du vote pour adoption d'une résolution déterminée. Toutefois, en cas de délibération portant sur des personnes, le vote s'effectue par bulletin secret.

Blaise NDONGALA

A cœur ouvert

Augustin Mpoiyi : «Les élections ont permis à la RDC de s'ouvrir au monde»

Vice-président du Conseil d'administration de l'ONG «Avocats verts», en charge des projets et partenariat, Augustin Mpoiyi s'est engagé dans la lutte pour la protection de l'environnement. L'élection de nouveaux dirigeants en RDC le stimule à poursuivre ce combat salubre pour l'équilibre écologique de la planète.

Augustin Mpoiyi, quelle est la particularité de votre ONG «Avocats Verts» ?

C'est une ONG de droit congolais, créée depuis 1999 selon la législation de notre pays sur les associations sans but lucratif. Notre association a une vocation internationale. Sa particularité réside au fait qu'elle travaille sur des questions des législations environnementales et pour la défense des droits des communautés locales dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles. Nos membres sont basés à Kinshasa, mais nous avons un certain nombre d'activités en provinces, notamment dans l'Equateur, au Bas-Congo, dans les Kasai, dans le Bandundu et au Nord-Kivu. Nous avons mené, dans ces différentes provinces, quelques activités en rapport avec l'objet de notre association. Nous sommes également une structure de vulgarisation des textes sur la législation environnementale.

Qu'est-ce qui vous a motivé à créer une telle structure ?

La première motivation est qu'on s'est rendu compte que les textes juridiques relatifs à l'environnement ne sont pas très connus. C'est un secteur qui a bénéficié de moins d'attention



Me Augustin Mpoiyi demande aux gouvernants de veiller à la protection de l'environnement. (Photo JDC)

depuis l'accession du pays à l'indépendance. En 2000, nous avons publié la première édition du recueil des textes juridiques en matières environnementales. Nous l'avons mis à jour en décembre 2006. C'est un grand volume d'environ 578 pages qui contient l'essentiel des textes juridiques en matière environnementale. Quand on a publié ce recueil, on s'est vite rendu compte que la plupart des textes qui régissent l'environnement sont vieux et datent de l'époque coloniale. La deuxième motivation, c'est qu'on a constaté, juristes que nous sommes, qu'à la Faculté de Droit, dans les universités du Congo, il n'existe pas des cours à caractère environnemental, même à titre des cours à option. Vous rendez-vous compte que nous avons un Code forestier qui

comporte des mesures d'application? Le code, c'est une loi. Les mesures d'application sont des textes réglementaires. Mais, vous ne trouvez pas à la Faculté de droit, de l'Université de Kinshasa, ou dans d'autres, un cours de droit forestier, alors que nous avons la plus grande superficie de forêts d'Afrique et le deuxième bloc dans le monde après l'Amazonie. Il n'y a pas que la forêt! Aujourd'hui, la problématique de l'eau est très actuelle. Le désert du Sahara est en train de s'étendre vers le sud du continent, tandis que le désert de Kalahari progresse vers le Nord. Nous sommes le seul pays qui détient le plus grand réseau hydrographique d'Afrique et l'un des grands dans le monde. Mais, on n'a pas un cours de droit de l'eau à l'université. C'est d'ailleurs ce qui a justifié le recueil des textes juridiques en matières environnementales.

Combien de membres comptez-vous dans votre association ?

Au niveau du Conseil d'administration, nous sommes quatre. Mais, l'Assemblée générale compte 33 membres. Pour adhérer à notre ONG, il faut tout simplement adresser une lettre au président du Conseil d'administration. Il va, à son tour, saisir le Conseil qui délibère suivant les critères bien déterminés. Nous étions, au départ, entre nous juristes, particulièrement des avocats. Au fil du temps, nous avons élargi notre champ d'expertise, de sorte qu'au sein de l'organisation, nous ayons aussi des gens qui ont fait des études de développement, des agronomes, des ingénieurs forestiers, des économistes, des anthropologues et des sociologues. Pour prétendre à

l'adhésion, il faut avoir un intérêt pour la protection et la sauvegarde de l'environnement. C'est la condition clé qui est mentionnée dans les statuts.

Qu'attendez-vous alors des dirigeants élus, particulièrement dans ce domaine ?

Je n'ai pas de jugement de valeur sur le processus électoral tel qu'il s'est déroulé. L'essentiel et le plus important, c'est que le pays soit mis dans les conditions d'être relancé. Les élections ont permis à la RDC de s'ouvrir au monde, et je pense que l'afflux des investisseurs, de tous ceux qui viennent comme institutions de coopération dans les différents secteurs de la vie nationale, est beaucoup plus important qu'avant. C'est un des mérites du processus électoral. Il faut également compter le fait que nous sommes considérés aujourd'hui comme un pays post-conflit, ce qui ouvre beaucoup de choses en termes des réformes dans les différents secteurs de la vie nationale. De nouveaux dirigeants, nous attendons beaucoup de choses. Je pense que le Gouvernement ferait mieux de nous écouter, parce que nous représentons une certaine légitimité populaire nationale.

Les «Avocats verts» ont-ils des relations avec les partis écologistes ?

Non. Jusque-là, il n'y a pas de rapports formels. Nous apprenons qu'il y a des partis politiques qui sont écologistes dans notre pays, mais nous n'avons aucun contact avec eux. On n'exclut pas qu'il en soit le cas dans l'avenir.

Propos recueillis par Athanase MASSIKINI et Yves KALIKAT

Micro baladeurs

Que pensez-vous du test de recrutement des dirigeants d'entreprises publiques ?

Tsimba, restauratrice, Ngaba



La décision de l'organisation du test d'emploi est à encourager. Il faut qu'on donne à tous les Congolais l'occasion de participer à cette évaluation. Les universitaires et les non universitaires peuvent y participer, pourvu que le meilleur gagne. S'ils échouent tous, qu'on reprenne le test, jusqu'au moment où on trouvera les personnes compétentes.

Jean-Didier, Akwakenda, chef de parking, Lemba Salongo

Avant d'être engagé à un poste, on doit passer un test qui prouve que le demandeur d'emploi maîtrise les rouages du métier auquel il aspire. Nous avons vu des choses bizarres dans ce pays ! On prenait, par exemple, quelqu'un qui a appris la maçonnerie pour le placer dans le domaine de la santé. Paradoxalement, il arrive de voir un spécialiste en santé nommé, par exemple, à l'Office des



voiries et drainage. Si on place un homme mur, expérimenté et compétent dans un secteur qu'il maîtrise, c'est sûr qu'il va nous aider et que nous verrons nos conditions de vie améliorées.

Clément Ngoy, agent Onatra, Masina



Personnellement, j'appuie cette initiative. Mais, vous savez que, dans notre pays, les choses sont toujours biaisées. Ce test peut être «un trompe l'œil» savamment monté par les organisateurs qui savent déjà qui sera retenu et qui ne le sera pas. Un ami m'a confié que le candidat au test doit être membre d'une composante politique. Quoi qu'il en soit, la meilleure gestion dépend surtout de la bonne volonté des dirigeants

du pays, quel que soit leur rang. Mais, nous voulons que le test soit transparent et que l'on donne à tout le monde les mêmes chances de réussite.

Enoch Ngalamulume, meunier, Matete

C'est tout à fait normal ! Il faut passer un test d'évaluation pour devenir responsable d'une entreprise d'Etat. Si le candidat au test échoue, il n'a pas droit à ce poste. Même à l'école, c'est pareil ! Pour être admis dans une classe supérieure, un enfant doit réussir aux examens.



Christelle Mubiala, élève, Kalamu

Lorsque quelqu'un cherche un emploi, on doit lui exiger un dossier contenant les documents qui prouvent qu'il



a fait des études relatives au poste proposé. Après, le requérant doit être testé pour vérifier si la matière qu'il a apprise est bien assimilée. Il arrive cependant que la personne qui a satisfait à un test d'emploi puisse mal travailler, après avoir été embauchée. De même, une personne qui a échoué au test peut toujours être un bon gestionnaire, dans la mesure où un talent peut être anéanti lors du test, à cause de certaines émotions. Sous cet angle, le test ne s'avère pas forcément indispensable ; mais, il faut quand même passer par là.

Propos recueillis à Kinshasa par Marcel TSHISHIKU

SUD KIVU

Budget 2007 : l'Assemblée provinciale s'impose, le gouverneur s'incline

Après plus d'un mois de suspense, l'Assemblée provinciale du Sud-Kivu a adopté, le 17 juillet dernier, le budget de la province pour l'exercice 2007. Dépité de voir que le budget adopté n'est pas conforme à celui qu'il avait proposé, le gouverneur Célestin Chibalonza se résigne, pendant que la population se pose des questions sur sa réalisation.

La plénière a été expéditive et a duré à peine une heure. Le gouverneur Chibalonza a touché à la forme de sa première copie, mais il en a gardé le fond, son montant initial étant de 13.962.366.727 Fc, équivalent à 26,6 millions de dollars US environ.

La plénière a estimé que le chef de l'Exécutif provincial continue à sous-estimer les recettes. Les députés ont, de ce fait, jugé mieux de revoir ce projet à la hausse à près de 50 % pour le fixer à 20.943.550.908 Fc, un montant qui oscille autour de 40 millions USD.

Budget difficile à exécuter

Le gouverneur du Sud-Kivu a promis de se référer aux députés provin-



ciaux en cas de difficultés dans l'exécution de ce budget.

Selon un ancien conseiller du gouverneur de l'époque et analyste politique qui requiert l'anonymat, Chibalonza devra exécuter un budget dont il n'est pas l'initiateur. Il va, selon lui, s'en remettre à son auteur et à son contrôleur.

Mokili Mungu Akonkwa, activiste des droits de l'homme au sein de la Synergie des associations des jeunes pour l'éducation électorale et politique au Kivu (Sajeck), s'inquiète à ce propos : «Le gouverneur Chibalonza a défendu un budget adapté aux réalités du terrain. Je le vois mal réussir la mobilisation des recettes lui exigées,

l'Assemblée n'ayant pas donné la répartition et les détails de son budget».

Réactions mitigées

Pour Kizito de la Vierge, militant de l'Union des démocrates mobutistes (Udemo), le budget de 20 milliards Fc est dérisoire pour le Sud-Kivu par rapport à celui du Bas-Congo qui a les mêmes potentialités.

«La récréation continue... Le gouverneur Chibalonza a conditionné l'Assemblée provinciale pour qu'il fasse passer son brouillon de budget», chuchotent certains étudiants au sortir de cette plénière d'adoption alors que quelques militants du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (Pprd) chantaient et dansaient pour saluer l'événement.

Le gouverneur Chibalonza avait défendu, pour la première fois, le projet budgétaire devant l'Assemblée provinciale le 23 juin de l'année en cours. Il devrait y revenir le 13 juillet, mais il n'a fait le déplacement que le 17 juillet dernier, après deux demandes de proration de délai agréées.

Dieudonné MALEKERA
Correspondant IPP

BAS-CONGO

Pléthore dans les cabinets de l'Assemblée provinciale !

L'Assemblée provinciale du Bas-Congo a nommé, le 6 juillet dernier, son personnel politique et d'appoint dans les cabinets de six membres de son bureau définitif. Ce personnel comprend au total un effectif de 80 agents. Ce qui provoque déjà des critiques dans les milieux politiques de la province.

«Avec ces effectifs, nous risquons de voir les 40% de la rétrocession des recettes provinciales s'engloutir

rien que dans le paiement des salaires des cabinets du gouverneur, vice-gouverneur, des membres du bureau de l'Assemblée et du gouvernement provincial», s'inquiète un juriste.

Réduire les effectifs

Jugés pléthoriques, ces effectifs ne sont pas du goût de la population, qui exige au président de l'Assemblée provinciale, François Kimasi, de les ré-

duire «afin d'assainir les finances de la province, si réellement il tient à la métamorphose du Bas-Congo.»

Selon Emile Luvangu, un ancien agent territorial, à l'exception du président de l'Assemblée provinciale et de son vice-président, les autres membres du bureau devraient disposer chacun d'un conseiller, d'un secrétaire particulier et d'une hôtesse qui doivent tous travailler sous la coordination du directeur de cabinet du président.

Un personnel pléthorique

Parmi les agents nommés actuellement, en plus du directeur de cabinet et de son adjoint, des chefs des cabinets de chacun de quatre membres du bureau, François Kimasi dispose de huit membres dans son cabinet politique et de quatorze agents d'appoint.

Le vice-président du bureau, Augustin Kisombe Kiaku Muisi, en a cinq au cabinet politique et treize pour le personnel d'appoint. Le rapporteur, le rapporteur adjoint et le questeur ont respectivement chacun quatorze, douze et

treize agents pour leur personnel politique et d'appoint.

Dieudonné MUAKA DIMBI
InterCongo media/Syfia



BANDUNDU

Kikwit : des associations formées pour veiller à la bonne gouvernance et à la participation citoyenne

La Fondation internationale des systèmes électoraux (Ifes) a organisé récemment à Kikwit, dans la province de Bandundu, une session de formation à l'intention des associations membres du Ropi (Réseau des Organisations partenaires de l'Ifes). Cette formation était centrée sur la question de «la bonne gouvernance et la participation citoyenne».

Pendant une journée, les délégués des associations membres du Ropi ont suivi des enseignements grâce à des boîtes à images comme matériels didactiques. «Après les élections, la Société civile doit demeurer active et vigilante. Elle doit participer à la bonne marche des institutions de la Troisième République», a déclaré, à cette occasion, Barthélemy Kabongo, responsable de l'Ifes/Kikwit.

Trois modules ont servi de matière à cette session de formation : «Connaissances-nous nos nouvelles institutions?»; «Soyons tous et chacun acteur et actrice du Congo nouveau»; «Formons-nous, informons-nous et agissons ensemble».

Le premier module, axé sur le thème «Nous sommes tous gagnants des élections», a porté sur des notions liées à la démocratie et à l'organisation des pouvoirs des institutions nationales et leurs attributions, ainsi qu'à l'organisation du pouvoir provincial par la Constitution.

Le deuxième module - «Soyons tous et chacun acteurs et actrice du Congo nouveau» - a mis l'accent sur le fait que «tout le monde est artisan du processus démocratique», sur la place de l'Opposition comme «contre-

pouvoir» dans un système démocratique, ainsi que sur le rôle de la Société civile comme «lien entre la population et l'Etat».

Quant au dernier module de cette formation - «Formons-nous, informons-nous et agissons ensemble», il s'est focalisé sur l'information, qui doit être considérée comme «l'oxygène de la démocratie».

Les boîtes à images utilisées lors de cette formation devraient aider les participants à transmettre la matière apprise à la population.

Les associations formées ont la lourde tâche de mener une campagne de sensibilisation pendant deux mois auprès de leurs populations respectives pour atteindre ces objectifs.

Badylon KAWANDA BAKIMAN
InterCongo media/Syfia

Journal Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1^{er} niveau, Immeuble SOMIP
Avenue du Commerce n° 34
Kinshasa/Gombe
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr
© 081- 0123090

http://www.jdconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGC, l'APEFE et l'ACDI;

en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant
Philippe DE BOECK
Directeur de rédaction
Yves KALIKAT
Rédacteur en chef
Desiré BAERE
Gestion et Comptabilité
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)
Athanase MASSIKINI (APA)
Blaise NDONGALA (The Post)
Richard NGAPI (Le Potentiel)
Jacques KIMPOZO (Le Phare)
Jeanne MBANGA (L'Observateur)
Benjamin YOGOLELO (La Référence Plus)
Marcel TSHISHIKU (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin
Patou BOMENGA
Lav-out et mise en page
ASIMBA BATHY
Diffusion
Jean KIALA
Fabrice RUGAMIKA